

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, que lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2023, le conseil a adopté la résolution numéro 23-11-222 relative au calendrier des séances de l'année 2024, et ce, en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1.

La MRC de L'Assomption tiendra ses séances ordinaires pour l'année 2024 en la salle du conseil, sise au 300, rue Dorval, L'Assomption, et ce, à compter de 17 : 00 heures.

Les séances ordinaires seront tenues aux dates suivantes :

- 22 janvier (lundi)
- 22 avril (lundi)
- 26 août (lundi)
- 27 novembre (mercredi)
- 26 février (lundi)
- 27 mai (lundi)
- 23 septembre (lundi)
- 25 mars (lundi)
- 26 juin (mercredi)
- 28 octobre (lundi)

Cet avis est donné conformément à l'article 433 dudit *Code municipal du Québec*, précité.

**DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.**



Nathalie Deslongchamps, OMA

Directrice et greffière-trésorière adjointe